

## Admissions et inscriptions INSPÉ

### VOUS CANDIDATEZ EN M1

Déposez un dossier sur le site 

[Mon Master](#)

[Mon Master](#)

### VOUS CANDIDATEZ EN M2, DU, AUEC

Déposez un dossier sur le site 

[eCandidat](#)

[eCandidat](#)

## CALENDRIER MON MASTER 2024-2025

### Campagne principale

- Création des dossiers et candidature sur [Mon Master](#) : du 26 février au 24 mars 2024

- Réponse aux candidats : **du 04 juin au 24 juin 2024**

### **Campagne complémentaire (pour certains parcours uniquement)**

- Création des dossiers et candidature sur [Mon Master](#) : **du 25 juin au 30 juin 2024**
- Réponse aux candidats : **du 15 juillet au 31 juillet 2024**

**Pour le M1 MEEF 1er degré**, vous pouvez créer des dossiers de candidature pour nos 3 centres INSPÉ d'Amiens, Beauvais ou Laon. C'est au moment de la réception d'un avis favorable que vous devrez, en le confirmant, choisir un centre définitif parmi les places encore vacantes.

Attention : les changements de centre ne seront plus possibles par la suite.

## **CALENDRIER eCANDIDAT 2024-2025**

---

### **Attention : pas d'ouverture de campagne en M2 pour les parcours 1er degré en EAD total, CPE et CPE digitalisé**

- Création des dossiers sur [eCandidat](#) : **du 04 mars au 07 juin 2024**
- Réponse aux candidats : **au plus tard le 26 juin 2024**

**Pour le M2 MEEF 1er degré**, déposez votre dossier de candidature uniquement dans le centre INSPÉ que vous souhaitez demander (Amiens, Beauvais ou Laon).

Attention : les changements de centre ne seront plus possibles par la suite.

- 
- Création des dossiers sur [eCandidat](#) : **du 25 mars au 24 juin 2024**

- 
- Création des dossiers sur [eCandidat](#) : **du 04 mars au 14 mai 2024**
  - Réponse aux candidats : **au plus tard le 03 juin 2024**

- 
- Création des dossiers sur [eCandidat](#) : **du 02 avril au 07 juin 2024**
  - Réponse aux candidats : **au plus tard le 16 septembre 2024**(ouverture en fonction des effectifs)

- 
- Création des dossiers sur [eCandidat](#) : **du 19 août au 30 août 2024**

---

Les enseignants inscrits au PAF doivent constituer un dossier sur [eCandidat](#) **du 03 juin au 26 août 2024**.

---

**Les enseignants de l'académie d'Amiens inscrits au PAF ne constituent pas de dossier sur eCandidat**, mais directement via le Rectorat.

Seuls doivent déposer un dossier sur [eCandidat](#) les enseignants de l'académie hors prise en charge Rectorat et hors temps de service, les enseignants hors académie d'Amiens, et les enseignants du privé.

- Création des dossiers sur [eCandidat](#) : **du 03 juin au 30 août 2024**
- Réponse aux candidats : **au plus tard le 16 septembre 2024**

---

## SALARIÉ(E) OU DEMANDEUR(SE) D'EMPLOI

---



Quelle formation choisir ? Consultez notre [page spéciale reprise d'études](#)

Vous souhaitez faire financer votre formation et/ou devrez justifier de votre présence en cours ? **Vous relevez du régime de la formation continue.**

En parallèle de votre candidature en formation, vous devez **impérativement et sans attendre** prendre contact avec le **Service de Formation Continue Universitaire (SFCU)** : [sfcu@u-picardie.fr](mailto:sfcu@u-picardie.fr)  
Vous serez informé(e) des éventuelles possibilités de financement qui s'offrent à vous.

---